

Racine renforce sa pratique Banque-Finance avec la nomination de Sandra Graslin-Latour en qualité d'associée

Le cabinet Racine poursuit le développement de son département Banque-Finance en cooptant Sandra Graslin-Latour en qualité d'associée.

Spécialisée en droit bancaire et financier, Sandra Graslin-Latour possède une vaste expérience pour gérer tous les contentieux liés à la validité et à l'exécution des opérations bancaires ou financières en accompagnant et conseillant ses clients à tous les stades du litige (négociations amiables, conciliation, médiation, arbitrage ou procédure judiciaire).

Elle intervient également en matière de contentieux commerciaux, de droit des assurances et de la responsabilité (responsabilité civile professionnelle et individuelle, conflits de partenariats, représentation et garanties, résiliation de contrats commerciaux), ainsi qu'en matière de prévention des difficultés économiques des entreprises, notamment sur des mandats ad hoc, des procédures de liquidation volontaire et obligatoire et des procédures collectives.

Elle détient par ailleurs un savoir-faire en matière de voies d'exécution complexes.

Agée de 42 ans, Sandra Graslin-Latour a débuté sa carrière en 2000 au sein du cabinet Latournerie Wolfrom & Associés, puis a travaillé chez Dupuy Duval et Associés (2002), Lefèvre Pelletier & Associés (2006) et Wragge & Co (2010 – désormais devenu Gowling WLG), avant de rejoindre Racine en 2013.

Sandra est titulaire d'un DESS de droit bancaire et financier et d'une Maîtrise de droit des affaires de l'Université de Paris I Panthéon Sorbonne.

Sa nomination s'inscrit dans le cadre du développement du département Banque-Finance, qui regroupe l'activité financement, renégociation de dette, retournement et contentieux bancaire et financier. Dirigé par Barna Evva, il est composé désormais à Paris de 3 associés et de 3 collaborateurs.

RACINE est un cabinet d'avocats français indépendant de droit des affaires qui réunit 190 avocats et juristes, répartis au sein de 7 bureaux : Paris, Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes, Strasbourg et Bruxelles.

Ses avocats interviennent pour des entreprises, issues de différents secteurs de l'industrie et des services, des organisations professionnelles et interprofessionnelles ainsi que des collectivités publiques. Leurs compétences couvrent les domaines suivants : agroalimentaire, concurrence/distribution, douanes, droit commercial et économique, droit de l'environnement et fiscalité environnementale, droit fiscal, droits de l'Homme, droit patrimonial et de la famille, droit pénal général et des affaires, droit public et droit administratif, droit social, financement, M&A/droit des sociétés, immobilier/construction, propriété intellectuelle, restructuring, transports et logistique.

RACINE est membre du réseau international d'avocats TAGLaw et entretient par ailleurs d'étroites relations avec de nombreux cabinets étrangers.